

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/244

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DU PAVIN À COURNON-D'AUVERGNE.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** la demande de l'entreprise « DANIEL MOQUET », pour effectuer des travaux d'aménagements extérieurs au 21 rue du Pavin à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue du Pavin.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le trottoir et une partie de la chaussée seront neutralisés du lundi 08 juin 2026 au vendredi 12 juin 2026 inclus, à hauteur du numéro 21 de ladite rue, le temps strictement nécessaire aux travaux.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'entreprise « DANIEL MOQUET » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 1 juin 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire de Cournon-d'Auvergne
4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

04 JUIN 2026

The image shows the official seal of the Municipality of Cournon-d'Auvergne, which is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE COURNON D'AUVERGNE'. Overlaid on the seal is a large, dark, handwritten signature.